

Etude fouillée de l'ADF-Neuchâtel : pour une déléguée à la condition féminine

Autor(en): **mpa**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ETUDE FOUILLÉE DE L'ADF-NEUCHÂTEL POUR UNE DELEGUÉE A LA CONDITION FEMMININE

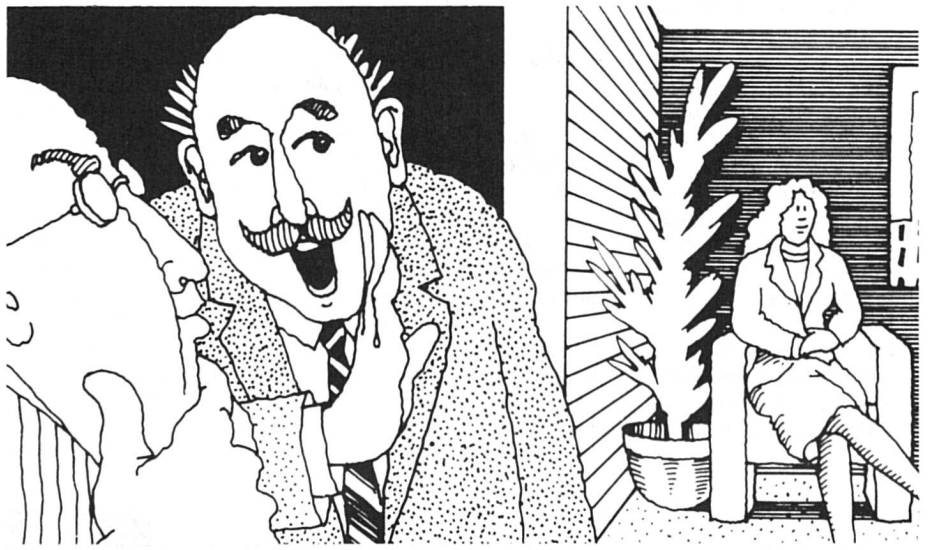
Une étape vers la création d'un poste de déléguée à la condition féminine neuchâteloise a été franchie le 10 avril. L'ADF-Neuchâtel a remis au Conseil d'Etat un rapport fouillé sur la situation de la femme dans le canton et les objectifs à réaliser en vue d'une égalité de fait entre hommes et femmes.

L'Association pour les droits de la femme neuchâteloise (ADF-Neuchâtel) a remis le 10 avril une étude fouillée sur la condition de la femme dans le canton à M. Pierre Dubois, chef du Département de justice du canton de Neuchâtel. Cette étude collective a été réalisée pour étudier le besoin de la création d'un poste de déléguée neuchâteloise à la condition féminine. Sorte d'avenant neuchâtelois au rapport de la commission fédérale pour les questions féminines, cette étude n'aborde pas les aspects juridiques de l'égalité entre les sexes. Elle est centrée sur l'observation concrète de la situation de la femme dans le canton.

En matière d'instruction et de formation, le rapport précise que le canton de Neuchâtel est l'un de ceux où la proportion de filles suivant un enseignement professionnel est la plus élevée. Par contre, certains apprentissages sont encore pratiquement fermés aux femmes. En matière d'orientation professionnelle, un énorme effort reste à accomplir pour lutter contre les préjugés des adultes et des jeunes quant au choix d'une profession.

VENDEUSES POUR 800 FRANCS

Ce rapport est aussi riche en données concrètes relatives à la vie professionnelle. Une enquête a porté sur quatre secteurs ; vendeuses, employées de commerce et de bureau, employées en milieu hospitalier, ouvrières d'industrie. Enquête réalisée non sans mal, compte tenu de la grande réticence tant des employeurs que des employées. Comme partout en Suisse, les vendeuses neuchâteloises sont sous-payées et sans grande possibilité de promotion. Ainsi,



« Je vous conseille de l'engager. Elle tapera ses lettres elle-même, et vous ferez l'économie d'une secrétaire. »
MS juillet/août 1982

en 1983, une vendeuse débutante ne gagnait mensuellement que 800 francs.

CHOMEUSES EN SURNOMBRE

Dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, les femmes sont surreprésentées dans les statistiques de chômage, quel que soit le secteur économique. De plus, bon nombre de femmes licenciées, notamment dans l'industrie, renoncent à s'annoncer aux bureaux de chômage. Dans la plupart des branches économiques, ce sont les femmes de 20 à 40 ans qui sont les plus touchées par la crise.

PLUS DE CANDIDATES ET MOINS D'ELUES

Le Grand Conseil neuchâtelois comprenait 15 femmes durant l'avant-dernière législature. Aux élections de 1985, les partis ont présenté davantage de candidates, près de 24 % de femmes contre 19 % en 1981. Seules 11 femmes ont été élues ou réélues soit les 9,6 % des 115 députés. Le Val-de-Travers présentait deux candidates en 1981, quatre en 1985. Dans les deux cas, le Vallon n'a élu que des hommes.

Dans tous les autres districts, la députation au Grand Conseil comprend une ou plusieurs femmes. En revanche, les femmes sont encore absentes du Conseil d'Etat.

AGIR SIMULTANEMENT DANS TOUS LES DOMAINES

Par où commencer face à tant d'inégalités de fait ponctuant la réalité neuchâteloise, se demandent les auteurs de ce rapport d'une centaine de pages. Les objectifs, répondent-elles, doivent être poursuivis simultanément. Et ils sont nombreux : créer des structures d'accueil pour enfants tels que crèches, garderies, devoirs surveillés, voire cantines scolaires, imposer plus justement les couples mariés, inciter les employeurs à avoir une attitude plus ouverte envers le travail à temps partiel pour hommes et pour femmes...

En conclusion, le rapport souligne que seul un organe officiel disposerait de la crédibilité, des moyens et de la liberté d'action nécessaires à la réalisation de tels objectifs. Notre préférence, notent les auteurs du rapport, va à la création d'une charge de déléguée à la condition féminine. — (mpa)